

Allocution de Me Jean Lambert, président de la Chambre des notaires du Québec, lors de la conférence de presse du 19 février 2012

D'entrée, je remercie le Ministre de la Justice, procureur général et notaire général du Québec, de la confiance qu'il témoigne à la Chambre des notaires du Québec en la mandatant pour organiser et tenir cette opération consultative des citoyens sur cette formule particulière de propriété d'un immeuble que l'on désigne par le mot « condo » dans le langage courant.

Il faut à la fois un sens des responsabilités bien aiguisé pour entreprendre une œuvre législative, alors qu'il n'y a aucune revendication de la rue sur le sujet. À la fois également une vision préventive pour éviter que cette formule de propriété ne dégénère en situation lamentable et même catastrophique comme on l'a vu récemment en France où l'état est forcé d'intervenir pour procéder à la démolition d'ensembles immobiliers devenus délabrés et dangereux faute d'une nécessaire mise à niveau et d'un entretien raisonnable.

Monsieur le Ministre vous avez écouté la voix des spécialistes, maintenant la Chambre des notaires du Québec vous accompagne dans cet exercice d'écoute citoyenne afin, qu'à son terme, les modifications législatives qui s'imposeront soient pertinentes, bien comprises et surtout largement acceptées.

Être propriétaire sans les tracas de la propriété, voilà pour plusieurs l'attrait de cette formule de propriété récente au Québec. Mais cet attrait recèle une quiétude qui peut être trompeuse si laxisme, insouciance et irresponsabilité caractérisent la gestion de ce bien commun à plusieurs.

Le désenchantement peut également surgir assez rapidement après un achat d'un immeuble neuf ou recyclé lorsque le promoteur aura pris l'intérêt des consommateurs avec une bonne dose de légèreté.

Le feu n'est pas pris dans la forêt, heureusement ! Mais fallait-il attendre la perte de contrôle et la catastrophe pour agir ? Vous avez décidé que non ! Monsieur le Ministre.

Alors la Chambre des notaires soutiendra concrètement l'action du Comité consultatif dont vous souhaitiez la création. Celui-ci tiendra des audiences dans les villes de Québec, Montréal, deux jours pour la capitale et trois jours pour la métropole. Il sera également possible de tenir des journées additionnelles ailleurs au Québec selon la réponse des citoyens intéressés qui répondront à notre invitation diffusée dans les médias.

L'essentiel de chacune des présentations sera diffusé le lendemain sur le site Web des Journées de consultation sur la copropriété nous voulons invitant.

Cette phase consultative terminée vers la fin du mois d'avril, sera suivi à la mi-mai d'un forum d'échanges d'une journée auxquels seront invités à participer les acteurs principaux du domaine de la copropriété : promoteurs, constructeurs, prêteurs hypothécaires, syndicats de copropriété, administrateurs de copropriété, représentants des municipalités, etc. L'objectif : vérifier le réalisme des hypothèses de solution découlant des phases précédentes de l'exercice et ce, en vue

du rapport que le Ministre désire recevoir au début de l'été prochain pour le dépôt d'un projet législatif au début de l'automne prochain.

Je termine en affirmant que le partenariat de la Chambre des notaires du Québec avec le ministère de la Justice est une bonne nouvelle pour le citoyen, car, croyez-moi, la Chambre des notaires ne ménagera pas ses efforts pour qu'une suite concrète suive rapidement et à court terme cet investissement exceptionnel de talents et d'énergie.

Merci de votre collaboration.